



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
3 février 2014
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Commission du commerce et du développement

**Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce,
les services et le développement**

Deuxième session

Genève, 15-17 avril 2014

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Services, développement et commerce: aspects réglementaires et institutionnels.
4. Adoption du rapport de la réunion.



II. Annotations

Point 1

Élection du Bureau

1. La réunion d'experts est invitée à élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la réunion figure dans la section I ci-dessus. Les experts disposeront de trois jours pour mener à bien leurs travaux (du 15 au 17 avril 2014). Un programme détaillé sera disponible au plus tard une semaine avant la réunion.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.4/4

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Services, développement et commerce: aspects réglementaires et institutionnels

3. La réunion d'experts pluriannuelle est convoquée en application de la décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-sixième réunion directive, les 3 et 4 décembre 2012. Elle s'appuiera sur les travaux des sessions de la précédente réunion d'experts pluriannuelle consacrée aux aspects réglementaires et institutionnels du développement du secteur des services, en particulier du secteur des services d'infrastructure, ainsi que de la première session de la réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement (25 et 26 février 2013). L'objectif de la présente réunion d'experts est de déterminer les pratiques les mieux adaptées en ce qui concerne l'élaboration des politiques, la réglementation, les institutions et les négociations commerciales, afin de favoriser des interactions équilibrées entre les services, le développement et le commerce, y compris en renforçant la réglementation nationale des services. Cet objectif sera atteint au moyen d'échanges sur l'expérience acquise et les enseignements qui en ont été tirés en vue d'aider les pays en développement, notamment les pays les moins avancés et les pays en transition, à mettre en place et à consolider leurs cadres institutionnels et réglementaires et leurs mécanismes de coopération pour développer leur offre de services et leurs capacités commerciales ainsi que l'efficacité et la compétitivité de leur secteur des services.

4. Les différents secteurs de services d'infrastructure – transports, télécommunications, énergie et services financiers – constituent l'épine dorsale de l'économie de tout pays et contribuent directement et indirectement à la croissance, à la formation des revenus et à l'amélioration du niveau de vie. Ils remplissent également une importante fonction sociale, car l'accès aux services de base (dont l'électricité, le gaz et l'eau potable), l'accès aux services financiers et la réduction de la fracture numérique participent d'une manière fondamentale à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des futurs objectifs de développement durable de l'après-2015. Des secteurs de services d'infrastructure faibles freinent souvent le développement d'autres secteurs de services, dont le tourisme, la distribution (de gros, de détail, etc.), les services liés aux technologies de l'information et de la communication, les services professionnels et les services aux entreprises, en particulier dans les pays les moins avancés et dans les petits pays économiquement vulnérables. Pour que les services d'infrastructure contribuent efficacement au développement économique et social d'un pays, l'environnement réglementaire et institutionnel doit être favorable. Le cadre directeur réglementaire et institutionnel de ces services apparaît donc de plus en plus primordial pour assurer un développement équitable et durable.

5. En s'inspirant des débats et des recommandations des précédentes sessions de la réunion d'experts pluriannuelle organisées entre 2009 et 2012 et de la première session de la présente réunion, les experts participant à cette deuxième session s'efforceront d'analyser les cadres réglementaires et institutionnels et la libéralisation des secteurs de services au niveau régional, ainsi que la manière dont les parties à des accords commerciaux régionaux négocient des dispositions et des réglementations communes en matière de services d'infrastructure (s'agissant, par exemple, des services relatifs à l'énergie, des services de transports et des services financiers; des services liés aux technologies de l'information et de la communication, et de l'interaction entre les accords commerciaux et la réglementation nationale dans le domaine des services, y compris les services d'infrastructure et les services professionnels). Un autre enjeu important est de savoir comment parvenir à un régionalisme développementiste qui associe l'accès aux marchés et des cadres de coopération en vue, notamment, de renforcer les capacités productives.

6. Pour faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED a établi une note thématique, intitulée «Services, développement et commerce: aspects réglementaires et institutionnels». En outre, les experts sont invités à rédiger des études de cas sur le thème de la réunion, qui seront distribuées aux participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.4/5

Services, développement et commerce: aspects réglementaires et institutionnels

Point 4

Adoption du rapport de la réunion

7. Le rapport de la réunion d'experts sera soumis à la Commission du commerce et du développement à sa prochaine session. Les participants voudront sans doute autoriser le vice-président/rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la réunion.

Contributions des experts

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre de brèves notes (5 à 12 pages environ) en tant que contribution aux travaux de la réunion. Ces documents seront distribués aux participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles ils auront été reçus. Ils doivent être communiqués à l'avance au secrétariat de la CNUCED et être adressés à:

M^{me} Mina Mashayekhi, bureau E.8032

ou

M. Aurangzeb Butt, bureau E.8038

CNUCED

Palais des Nations

CH-1211 Genève 10

Suisse

Téléphone: +41 22 917 5866 ou +41 22 917 5640

Télécopieur: +41 22 917 0044

Courriel: mina.mashayekhi@unctad.org ou aurangzeb.butt@unctad.org